

**Modalités d'organisation des astreintes et liste des emplois concernés**

Direction ou Service	Type d'astreinte	Objet	Modalités d'organisation	Emplois concernés	N° poste
<b>SOCIAL</b>					
Mission Enfance et Famille Service de protection de l'enfance	Astreinte de sécurité	Rencontrer le plus rapidement possible les femmes qui souhaitent confier leur enfant : ° Recueillir des éléments de l'histoire de l'enfant, ° Informer et répondre à toute sollicitation nécessitant une décision immédiate	1 agent par semaine complète ( <i>couvre toute l'année civile</i> ) : L'agent d'astreinte est joignable sur un téléphone portable jour et nuit, samedi, dimanche et JF > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone mobile, un véhicule de service, matériel d'intervention > <u>Outils de suivi des interventions</u> : signature d'un procès-verbal, attestation du correspondant départemental	Responsable de l'unité Adoption 2 travailleurs sociaux adoption	4160 4163 4164
Mission Enfance et Famille Service de protection de l'enfance	Astreinte de sécurité	Répondre aux difficultés rencontrées par les assistants familiaux dans la prise en charge des enfants confiés au président du CD67, et ce en cas de situation grave et d'urgence : ° Aider et conseiller par téléphone en dehors des heures d'ouverture du service (écoute, médiation), ° Informer et répondre à toute sollicitation nécessitant une décision immédiate (Le déplacement se fera de manière tout à fait exceptionnelle et est laissé à l'appréciation du cadre d'astreinte en fonction de la nécessité de la situation).	semaine complète (couvre toute l'année civile) > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone mobile, un véhicule de service, le cahier de liaison et les fiches de liaisons > <u>Outils de suivi des interventions</u> : signalement, procès-verbal...	Directeur de l'Enfance et de la famille Secrétaire général Chef de service protection de l'enfance Adj au chef de service protection enfance Responsables de secteur ASE RE CRIP - accueils immédiats RE Adoption - appui à accompagnmt RE Accompagnements spécialisés RE territo enfance RE territo ASE Adj resp CRIP Adjoints RE territo enfance Adjoints RE territo ASE Chargé de mission prévention	416 418 419 420 427 428 439 473 474 476 483 493 4105 4108 4114 4115 4126 4144 4150 4151 4152 4158 4159 4310 4721 6064
Travailleurs sociaux mis à disposition de la gendarmerie	Astreinte de sécurité	° Mise à l'abri immédiate d'un enfant ou d'un adulte ° Besoin urgent d'un conseil, d'une expertise relevant du domaine de compétence d'un intervenant social de gendarmerie, d'une analyse de situation ou d'une évaluation	semaine complète : nuits en semaine et week-end et JF (de jour) > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone portable mis à disposition par la gendarmerie, un véhicule de service mis à disposition par le CD67 > Le cadre de l'équipe d'Intervenant en Gendarmerie est le référent de la mission	Conseiller techni social - gendarmerie Travailleur Social auprès de la Gendarmerie	9 5244
<b>SYSTEMES D'INFORMATION ET TELECOMMUNICATIONS/LOGISTIQUE</b>					
Direction des Systèmes d'Information	Astreinte de sécurité	Garantir le bon fonctionnement 24h/24 des infrastructures informatiques centrales du CD67	semaine complète ( <i>couvre toute l'année civile</i> ) > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone mobile, un ordinateur ultraportable avec accès 3G, au besoin un véhicule de service > <u>Outils de suivi des interventions</u> : rapport d'intervention, mail et SMS d'alerte sur le déclenchement du dispositif	L'ensemble des agents des unités Réseaux et Télécoms et Système : Techniciens SI Gestionnaire de SI Architecte système et stockage Administrateur SGBD et syst exploitation Architecte réseau informatique et telecom RU réseaux et télécoms Ru Systèmes	5184 5187 5189 5191 5192 5213 5216 5222 5223 5224 5227 5228 5237 6007
DRH Maison de vacances de Wangenbourg	Astreinte de sécurité	Prendre les mesures nécessaires en vue de la sécurisation des usagers et des biens de la maison de vacances de Wangenbourg : remédier aux pannes en cas de défaillance technique, du matériel ou encore en cas de déclenchement d'alarme, de problèmes de santé des usagers	semaine complète ( <i>couvre toute l'année civile</i> ) > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone mobile, une liste des entreprises de service de dépannage, documents de procédure d'alerte, dossier de consignes > l'agent doit être en mesure de se rendre sur le lieu de l'incident dans un délai maximum d'1 h.	Le Directeur de la maison de vacances La cuisinière Le jardinier	98 910 911
Le Cabinet	Astreinte de sécurité	Dispositif de veille en vue de répondre à toute situation exceptionnelle (déplacements prévisibles et programmés du président)	week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Les 2 chauffeurs du président	834 835
Direction des moyens généraux	Astreinte de sécurité	Dispositif de veille en vue de répondre à toute situation exceptionnelle (déplacements prévisibles et programmés des élus)	week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Les 3 conducteurs	5126 5127 5128

## DETAIL DES ASTREINTES MISES EN PLACE AU SEIN DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Direction ou Service	Type d'astreinte	Objet	Modalités d'organisation	Emplois concernés	N° poste
<b>CULTURE/TOURISME</b>					
Mission Culture et Tourisme le Vaisseau	Astreinte de sécurité	Prendre les mesures nécessaires en vue de la sécurisation des personnes et des biens du Vaisseau ainsi que pour préserver ou rétablir dans les meilleurs délais la capacité d'accueil du public et l'intégrité de l'offre culturelle offerte par le Vaisseau	nuits en semaine, nuits week-end et JF > <u>Moyen mis à disposition</u> : Un téléphone mobile, un véhicule de service, un dossier de consignes > L'agent doit être en mesure de se rendre sur le lieu de l'incident dans un délai maximum de 3/4 h.	Directeur du Vaisseau Directeur adjoint du Vaisseau Responsable des marchés publics Responsable comptable et finances Chargé de l'exploitation, interlocuteur RH de la direction Responsable du service culturel RU animation, conception RS activités commerciales partenariat Resp marketing et accueil des publics Responsable du service technique	3724 3725 3729 3731 3732 3735 3736 3747 3749 3759
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>					
Mission Habitat et Développement durable Laboratoire départemental d'analyses	Astreinte de sécurité	Assurer la continuité du service public dans le cadre du programme de bactériologie animale par la prise en charge éventuelle de recherches durant le week-end	samedi et/ou dimanche et JF > <u>Moyen mis à disposition</u> : liste des agents d'astreinte avec coordonnées téléphoniques	Directrice du laboratoire Directrice adjointe Resp virolog bio moléculaire Responsable secteur immuno-sérologie Responsable recherche et développmt	273 274 275 278 280
	Astreinte de sécurité	Assurer la gestion des crises sanitaires (en fonction des circonstances définies dans les plans d'urgence mis en place par la DGAL)	à tout moment (peut concerner week-end, JF, nuits, 7j/7, 24h/24) > <u>Moyen mis à disposition</u> : un véhicule de service, un téléphone mobile, la liste des agents d'astreinte, un dossier de consignes	Technicien en bio moléculaire-virologie Technicien en biologie vétérinaire Technicien en Rech. et Développement	6075 6179 6228
Mission Habitat et Développement durable Service Rivières	Astreinte d'exploitation	Surveillance du domaine public fluvial du canal de la Bruche et de ses ouvrages hydrauliques afin que toutes les mesures soient prises pour : ◦ Garantir les écoulements dans le canal, ◦ Maintenir un fonctionnement optimal du barrage d'Avolsheim et de ses organes de décharge, ◦ Garantir le libre passage des usagers sur le domaine public fluvial, ◦ Préserver l'intégrité matérielle et fonctionnelle du domaine public fluvial et de ses intérêts	semaine complète du lundi 8h00 au lundi suivant 8h00 ( <i>couvre toute l'année civile</i> ) <b>NB</b> : le contenu de la mission d'astreinte varie en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques de la Bruche et de la Mossig (surveillance quotidienne, surveillance hebdomadaire en situation dite "normale" et surveillance renforcée) > <u>Moyen mis à disposition</u> : un véhicule de liaison, un ordinateur portable, applications dédiées > Le chef adjoint du service Rivières est le référent de la mission	Technicien rivières Technicien chargé de la mise en oeuvre et du suivi des programmes d'entretien des cours d'eau Technicien gestion du canal de la bruche	263 6257 7007
<b>RESEAUX ET INFRASTRUCTURES</b>					
Mission Réseaux et infrastructures Fonction Matériel et travaux Parc départemental d'Erstein	Astreinte d'exploitation	Astreintes sur le réseau routier : Maintenir ou rétablir les conditions d'exploitation du réseau routier du département en cas de crise générée par des aléas météorologiques ou autres ( <i>l'intervention du PDE s'intègre dans le dispositif appliqué au Service Entretien des routes, sous l'autorité de laquelle il intervient --&gt; les modalités applicables au PDE se limitent aux astreintes d'exploitation</i> )	<b>Pendant la période de VH</b> (entre mi-novembre de l'année N et mi-mars de l'année N+1) : 1 semaine sur 2 et 1 semaine sur 3 pour les responsables d'intervention > <u>Moyen mis à disposition</u> : un téléphone mobile, liste des agents d'astreinte avec coordonnées téléphoniques, documents de référence	L'ensemble des personnels du PDE : Agents d'entretien spécialisé espace rural Agents d'entretien spécialisé de l'espace rural et des dépendances routières Chefs d'équipes entretien espace rural et dépendances routières Conducteurs de travaux Conducteur de convois porte chars Technicien en écologie et investigations géotechniques	287 290 291 294 295 2100 2101 2104 2107 2110 2112 2117 2119 2125 6117 6324 7002 7003
	Astreinte d'exploitation	Pour l'astreinte sur le réseau fluvial, l'intervention du PDE se limite aux interventions sur demande du service gestionnaire du domaine fluvial	sur les périodes de prévisions météorologiques extrêmes en cours d'année, qui se traduit par la mobilisation de moyens d'intervention > Interventions sur demande du service gestionnaire du domaine fluvial > <u>Moyen mis à disposition</u> : un téléphone mobile, liste des agents d'astreinte avec coordonnées téléphoniques, documents de référence		
Mission Réseaux et infrastructures Fonction Matériel et travaux Parc véhicules et Bacs rhénans	Astreinte d'exploitation	Répondre ou faire face à toute situation exceptionnelle afin de garantir la continuité du service public et la sécurisation des personnes et des biens sur les bacs rhénans	<b>Pendant la période de VH</b> (entre mi-novembre de l'année N et mi-mars de l'année N+1) : 1 semaine sur 2 et 1 semaine sur 3 pour les responsables d'intervention <b>En dehors de la VH</b> : élaboration d'un planning récapitulatif établi par le correspondant concerné, qui détermine le volume requis d'astreintes d'intervention > L'agent d'astreinte doit être en mesure de se rendre dans les meilleurs délais au centre technique et de suivre les instructions qui lui sont données par le responsable de l'intervention > <u>Moyen mis à disposition</u> : fiches de procédure, moyens d'équipement radio présents dans chacun des véhicules d'intervention	L'ensemble du personnel du Parc véhicules et Bac rhénans et notamment : Chefs d'équipe Conducteurs Electrotechniciens Mécaniciens Mécaniciens référent Réceptionnaire Visiteur technique	669 1209 2114 5131 6694 6696 à 6697 6699 à 6700 6702 à 6704 6706 à 6707 6710 à 6722 6964 6966 à 6969 6971 à 6973 6975 à 6979 6981 à 6983 6985 à 6991 6993 6995 à 6999 7004 à 7005

## DETAIL DES ASTREINTES MISES EN PLACE AU SEIN DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Direction ou Service	Type d'astreinte	Objet	Modalités d'organisation	Emplois concernés	N° poste
Mission Réseaux et infrastructures Secteur entretien et exploitation	Astreinte d'exploitation	Répondre ou faire face à toute situation exceptionnelle afin de garantir la continuité du service public et la sécurisation des personnes et des biens dans les domaines suivants : le réseau routier départemental, les transports collectifs départementaux (Réseau 67, transports scolaires, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite...), les réseaux de télécommunication du CD67	<p><b>Pendant la période de VH</b> (entre mi-novembre de l'année N et mi-mars de l'année N+1) : 1 semaine sur 2 et 1 semaine sur 3 pour les responsables d'intervention</p> <p><b>En dehors de la VH</b> : élaboration d'un planning récapitulatif établi par le correspondant concerné, qui détermine le volume requis d'astreintes d'intervention</p> <p>&gt; L'agent d'astreinte doit être en mesure de se rendre dans les meilleurs délais au centre technique et de suivre les instructions qui lui sont données par le responsable de l'intervention</p> <p>&gt; <u>Moyen mis à disposition</u> : fiches de procédure, moyens d'équipement radio présents dans chacun des véhicules d'intervention</p>	Le personnel d'exploitation de la route du secteur Entretien et exploitation : Agents d'exploitation de la route Chefs d'équipe Responsables entretien et exploitation de la route Opérateurs PC routier Techniciens assistant Techniciens de maintenance électronique	157 6521 à 6522 1191 6524 à 6534 6069 à 6070 6536 à 6537 6148 6539 à 6540 6155 6544 à 6545 6159 à 6169 6552 6173 6554 à 6556 6212 6559 6229 6564 6239 6568 à 6579 6256 6585 à 6588 6381 6590 à 6591 6392 à 6393 6593 6397 6595 à 6608 6405 6610 6408 à 6409 6614 6411 à 6415 6616 à 6621 6419 à 6456 6623 à 6628 6458 à 6466 6630 à 6633 6472 à 6473 6640 6475 à 6476 6649 à 6650 6480 à 6499 6653 à 6656 6506 6658 à 6659 6508 6661 à 6681 6510 6687 6512 à 6513 6970 - 6980 6519 6994 - 7008
	Astreinte de décision	Prendre les mesures nécessaires en vue de la sécurisation des personnes et des biens, déclencher et coordonner l'ensemble de la chaîne d'information de la collectivité, conformément aux procédures définies dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion des crises (cf. dossier d'organisation de la VH, plan d'exploitation de la VH,...)	<p>semaine complète (<i>couvre toute l'année civile</i>)</p> <p>&gt; <u>Moyen mis à disposition</u> : une "valise" regroupant les éléments utiles, un véhicule de service</p>	Le personnel encadrant des secteurs Entretien et exploitation et Investissements routiers et notamment : Directeur adjoint Responsables de service Responsables de service adjoint Responsables d'unité	15 6380 022 6382 137 6386 154 6471 1144 6477 1184 à 1190 6560 1192 à 1193 6636 à 6638 6141 6642 6144 6724 6238 6992 6242 6992 6377 7006

NB : l'astreinte vise le n° de poste et non la personne à proprement parler